

Formation d'approfondissement Comptable

Durée : 4H30

Public visé :

professionnels Administrateurs Judiciaires

Objectifs pédagogiques :

Pré requis :

être déjà utilisateur de Gemarcur

Les objectifs opérationnels

À l'issue de la Formation d'approfondissement Comptable, vous serez capable de :
à l'issue de la formation, le participant à la formation sera capable :

- d'identifier les principales composantes des modules dédiés à la comptabilité;
- d'émettre les règlements quelque soit le mode de paiement;
- de mettre en place les contrôles nécessaires aux suivis des règlements;
- d'identifier les éléments de la taxe dans le logiciel puis créer et valider une taxe
- de prélever les honoraires et émettre les factures
- d'assurer le suivi des taxes
- d'utiliser la saisie des temps pour l'élaboration des taxes et la valorisation des encours

Les moyens pédagogiques, techniques et humains

Le formation peut se dérouler à distance par téléformation ou en formation sur site en fonction du contenu de la session d'approfondissement qui est déterminé en liaison avec le donneur d'ordre ou proposé par l'organisme à la suite du bilan de la formation initiale

Formation dispensée par Séverine

Consultante freelance experte des procédures collectives, et de l'accompagnement d'entreprises.

Expérience de 16 années en tant que collaboratrice senior et office manager au sein d'une étude d'administrateur judiciaire

Détail de la Formation d'approfondissement Comptable

Téléformation Comptabilité spéciale (2 heures)

- savoir identifier les principales composantes des modules dédiés à la comptabilité
- être en mesure d'émettre les règlements quelque soit le mode de paiement.
- mettre en place les contrôles nécessaires aux suivis des règlements

1. Rappel sur les différentes composantes de la compta

- Compta de l'accueil
- Compta du dossier : comptabilité, actif, passif, facturier et recouvrement
- Les paramétrages utiles
- optimisation des comptes analytiques

1. Chèques & virements

- Les écritures de règlement par chèques et par virement
- Les chèques à l'ordre de Carpa/Trésor
- Les libellés fréquents
- L'impression des chèques et leur rééditions
- Virement étrangers : message dans la liste des virements

1. Les déclarations annuelles

- IFU
- DAS2

1. Les outils de contrôle et consignation

- le contrôle des RIBs
- les écritures non rapprochées : remises, virements & chèques
- la consignation des fonds : l'outil e-consignation

Téléformation Taxe et valorisation des encours (2 heures)

- identifier les éléments de la taxe dans le logiciel,
- Créer et valider une taxe
- prélever les honoraires et émettre les factures
- assurer le suivi des taxes
- Impact de la saisie des temps sur les taxes et la valorisation des encours

1. de l'élaboration de la taxe à son paiement

- Identification des différentes composantes de la taxe
- la modification manuelle
- les débours

- la validation de la taxe et l'émission de la facture
- mise en paiement et suivi

1. La saisie des temps et la valorisation des encours

- La saisie des temps : quels enjeux ? modalités de saisie et traitement dans la taxe
- Les taux horaires
- Les simulations de taxe
- la valorisation des encours et statistiques

Un bilan de formation sera adressé au donneur d'ordre sur les conditions de déroulement de la formation, le point sur la participation des stagiaires et suggérant éventuellement des actions complémentaires de formation.

Les modalités d'évaluation

- Un questionnaire de positionnement d'entrée sera adressé à chaque participant avant le jour de la formation
 - Réalisation d'un QCM en fin de session
 - Un questionnaire d'évaluation est remis à la fin de la journée de formation à chaque participant
 - Un questionnaire d'évaluation sera adressé à chaque participant 15 jours après la session de formation
 - Un questionnaire de satisfaction sera adressé au donneur d'ordre

Sanction à l'issue de la formation

Chaque participant recevra un certificat de réalisation en fin de formation.

Modalités et délais d'accès à la formation

Les inscriptions sont possibles à tout moment sous réserve des places disponibles. Le calendrier des sessions de formation est accessible sur notre site internet. L'inscription à la formation sera définitive dès la signature de la convention de formation.

Personne en situation de handicap

Tous les locaux où sont dispensés nos actions de formation sont des établissements recevant du public répondant aux normes en vigueur, que ce soit en termes de dispositif de sécurité incendie, que d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Néanmoins, pour toutes questions concernant toute personne en situation de handicap (auditif, visuel ou physique etc...) merci de contacter notre référent handicap Sylvie URGEL au 05 46 66 06 61 afin que nous puissions répondre à vos besoins et vous réserver un accueil personnalisé.

